



## Achat de voiture et vis caché .jai besoin de vos conseils

Par **El amri imad**, le **28/10/2018** à **06:02**

Bonjour. J'ai un petit problème et j'ai besoin de vos conseils. J'ai acheté une voiture la semaine dernière golf 6 1.6 115 cv de 2009 222000 km dans un garage ( professionnel) . Avant de payer la voiture le garagiste il m'a fait signer un papier (la voiture n'est pas garantie) j'ai signé ce papier parce que il m'a baissé le prix. Et là ça commence les problèmes. Voyants (moteur+ abs+ fap+ préchauffage ) et la voiture démarre plus. Et là je suis dans la merde et je sais pas quoi faire et j'ai pas les moyens de la réparer. Est-ce que je peux rendre la voiture au garagiste ?

Merci

Par **Philp34**, le **28/10/2018** à **06:49**

Salam aleihoum El amri imad,

Si vous avez signé un document vous informant que ce véhicule n'est pas garanti, cela signifie seulement que vous ne pouvez faire appel à la garantie commerciale du vendeur.

Mais vous pouvez évoquer les garanties par lesquelles le vendeur est tenu s'agissant des garanties légales d'ordre public que sont celles de conformité et du défaut caché de la chose vendue, prévues respectivement à l'article L217-4 et suivants du Code de la consommation et 1641 et suivants du Code civil qui vous permettent, au vu des circonstances, de restituer le véhicule au vendeur contre le remboursement de son prix.

En cas de difficultés faites savoir à ce dernier votre intention de contacter la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations = service des fraudes pour les consommateurs).

Par **El amri imad**, le **28/10/2018** à **06:53**

Merci pour votre réponse.